

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 2 FÉVRIER 2023 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Quorum : 5

Etaient Présents : Pascal ETCHART, Maryse DEPUYDT, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Josette ROUGET, Pascal LHOTE, André BLANCHARD, Jacqueline ROBINET, Matthieu PAPPALÉPORÉ

ORDRE DU JOUR :

- Présentation par la société KRONO-SOLAR de la Centrale Photovoltaïque : Avis du Conseil
- Approbation du dernier Procès-Verbal
- Agence Postale : Travaux/Recrutement/Ouverture de l'Agence
- Eclairage Public : convention de maintenance avec le SDEY
- Création d'un poste d'Adjoint Technique (entretien bâtiments, voirie, espaces verts) à 17 h 30
- Affaires diverses
 - Aménagement de sécurité route de Villiers : modifications à envisager
 - Chauffage appartement de l'étage de l'Ancienne Poste : examen des devis
 - Eclairage public : diverses propositions pour passage en LED
 - Rue de Vauchard : reprise de l'enrobé

Désignation d'un secrétaire de séance :

SECRETARE DE SEANCE : Matthieu PAPPALÉPORÉ

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA SOCIÉTÉ KRONO-SOLAR

DELIBERATION 2023-001 Dépôt en Préfecture le 14 FÉVRIER 2023 Publication du 14 FÉVRIER 2023

Monsieur le Maire rappelle brièvement le projet de centrale photovoltaïque (permis déposé le 16 décembre 2022, transmis à la DDT début janvier, 4 transformateurs, un container de maintenance et un poste de livraison, superficie du terrain 131 660 m² (13 ha), 26 622 panneaux)

et laisse la parole à Monsieur DELACOMBE de la société Krono-solar.

Monsieur DELACOMBE présente rapidement sa Société, puis le projet de centrale photovoltaïque.

L'avis du Conseil est consultatif : le permis est déjà transmis au Préfet, à qui appartient la décision finale.

Vu la nécessité de faire connaître l'avis de la commune dans un délai de deux mois ;

Considérant que le projet, situé juste en dessous de la ligne TGV, a une superficie de 9,6 ha (surface initialement prévue de 13 ha) ;

Considérant que la plupart des études ont déjà été faites ;

Considérant la plantation d'une haie est prévue pour limiter l'impact visuel ;

Considérant que la terre est de mauvaise qualité agricole (classe 4) ;

Considérant l'étude de raccordement faite par ENEDIS ;

Considérant la taxe d'aménagement qui sera versée à la commune en une seule fois ;

Considérant la taxe foncière qui sera versée annuellement à la Commune ;

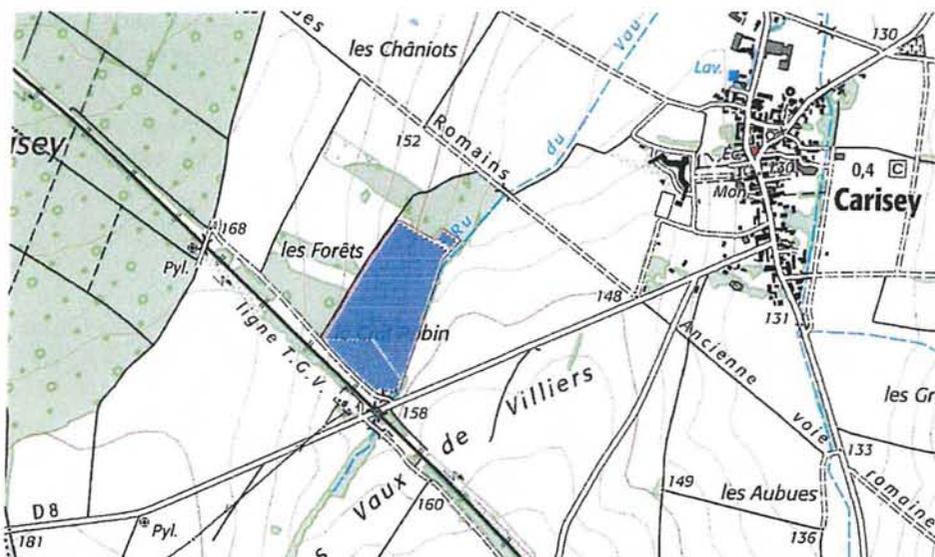
Considérant l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) qui sera payée chaque année, dont 20% pour la commune.

Le Conseil Municipal de la commune de Carisey, après en avoir délibéré :

ÉMET un avis favorable à la majorité des membres présents (6 voix pour et 3 voix contre) sur le projet de parc photovoltaïque porté par la société Krono-Solar.

Il est regretté que le permis soit déjà déposé, sans l'avis du conseil municipal

Le conseil municipal émet quelques doutes sur l'efficacité des haies pour limiter l'impact visuel.



APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL

Certains élus s'étonnent du nombre de procès-verbaux (4) qui ont été distribués en une seule fois dans les boîtes aux lettres.

Cette distribution volumineuse est exceptionnelle, puisque l'approbation de ces procès verbaux a été sans cesse repoussée.

Certains élus pensent qu'il est inutile d'indiquer tous les détails, et tous les noms à chaque intervention. D'autres préféreraient qu'il y ait les noms, afin de responsabiliser les propos tenus par chacun.

Après discussion, il est décidé, à l'unanimité, de rédiger deux versions :

- une version officielle complète (avec les noms) pour Services Préfectoraux et affichage.
- une version simplifiée (sans les noms) pour distribution dans les boîtes aux lettres.

Concernant le dernier procès-verbal :

Après discussion, il est décidé de supprimer totalement deux paragraphes du précédent procès-verbal

L'approbation du dernier procès-verbal est soumise au vote :

VOIX POUR : 6, CONTRE : 2, ABSTENTION : 1

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est adopté.

RETOUR SUR L'AGENCE POSTALE

Le Maire rappelle les travaux qui ont été effectués et leur coût :

Parisot 5 115 € et 24 792.2 € pour travaux cloisonnement, menuiserie, faux plafond, sol pvc, peinture, électricité, plomberie

Denis Boucheron 4 616.40 euros TTC barre anti-panique, volet roulant électrique.

Une élue demande pourquoi il n'y a pas eu d'appel d'offre pour l'Agence Postale, question déjà posée précédemment. Il lui est répondu que la Poste est maître d'ouvrage et s'occupe de tout.

La Commune paye les factures, qui sont immédiatement remboursées par la Poste.

Certains élus s'étonnent qu'on puisse installer une Agence Postale à Carisey.

Il leur est répondu que c'est la nouvelle politique d'investissement de la Poste.

Le Maire informe qu'il a reçu avec le Premier Adjoint trois personnes pour l'emploi de gestionnaire de l'agence postale :

- une première candidate domiciliée à Châtillon sur Seine, qui a semblé trop éloignée
- une deuxième candidate, domiciliée à Carisey. Mais cette candidate, étudiante, ne pouvait occuper ce poste que quelques mois. Compte tenu de la formation nécessaire, la poste n'était pas favorable à cette candidature
- une troisième candidate, domiciliée à Auxerre
- monsieur le Maire a reçu une quatrième candidature, mais trop tardivement

La personne retenue est âgée de 56 ans, domiciliée à Auxerre.

Elle a déjà travaillé pour la Poste et son contrat a débuté le 1^{er} février avec une période de formation d'une semaine.

L'ouverture de l'agence sera donc le mercredi 8 février 2023. Elle sera ouverte le mardi soir, le mercredi soir, le jeudi soir, le vendredi soir et le samedi matin. La poste doit fournir des flyers pour distribution par nos soins. La date d'une éventuelle inauguration n'a pas été fixée.

ÉCLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION DE MAINTENANCE AVEC LE SDEY

DELIBERATION 2023-002 Dépôt en Préfecture le 14 FÉVRIER 2023 Publication du 14 FÉVRIER 2023

Considérant que le Conseil Municipal de la commune de CARISEY a décidé par délibération 2014-030 en date du 30 septembre 2014 de transférer sa compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY), notamment la maintenance ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de retenir l'option de 4 visites annuelles. (La visite de nettoyage éventuelle sera faite uniquement à la demande de la commune).

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert.

DIT que le nombre de points lumineux indiqué dans cette délibération fait référence pour le calcul du forfait de maintenance de l'année en cours,

PRÉVOIT que la révision du forfait suite à une évolution du nombre de points lumineux pour les années suivantes se fera par la signature d'une convention entre les parties, sans qu'il soit nécessaire de reprendre une nouvelle délibération,

INFORME qu'une nouvelle délibération sera prise en cas de modification de la formule de calcul ou du coût par point lumineux.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

DELIBERATION 2023-003 Dépôt en Préfecture le 14 FÉVRIER 2023 Publication du 14 FÉVRIER 2023

Le contrat de l'actuel cantonnier est un emploi temporaire d'accroissement d'activité qui ne peut dépasser 6 mois. Il prend donc fin le 31 mars 2023. Il est donc nécessaire de passer à une embauche sur un poste permanent au 1^{er} avril.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'Adjoint Technique ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- le motif invoqué : 3^o alinéa Pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants ;
- le niveau de recrutement : niveau de diplôme 4 ;
- le niveau de rémunération de l'emploi créé : Indice Brut 387/Indice Majoré 354

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE

- d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 17.5 heures par semaine, à compter du 1^{er} avril 2023 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le maire à signer le contrat le cas échéant.

Un élu estime qu'il faudra prévoir une ligne au budget fonctionnement pour achat éventuel de petit matériel, et peut-être prévoir une ligne au budget investissement pour autre matériel.

L'achat d'un véhicule sera peut-être à prévoir. Pour l'heure, le cantonnier utilise son véhicule personnel.

L'assurance de la Commune (GROUPAMA) doit être contactée pour couvrir les risques liés aux déplacements du cantonnier. Il faudra également réfléchir à une éventuelle revalorisation de son salaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 17.5 heures par semaine, à compter du 1^{er} avril 2023 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le maire à signer le contrat le cas échéant.

AFFAIRES DIVERSES

Aménagements de sécurité route de Villiers : modifications à envisager

De nombreux véhicules circulent dans les deux sens à grande vitesse sur la route de Villiers sur la voie réservée aux bus. Un devis pour un second plateau sur la cette voie a été établi pour un montant de 10 212 Euros. Même avec les subventions liées aux amendes de police (environ 60%), cela semble cher.

Une autre possibilité est à l'étude : réalisation de bandes rugueuses ou petits dos d'âne.

Ce sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Chauffage appartement au dessus de l'ancienne poste

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le locataire du logement au-dessus de l'ancienne poste avec les Adjointes, concernant l'absence de radiateurs dans l'appartement.

Quelques zones d'ombre subsistent. Mais selon le locataire :

- les radiateurs ne fonctionnaient plus
- l'installation électrique serait défectueuse
- l'ancien Maire aurait autorisé le démontage des radiateurs
- ces radiateurs ont été mis en déchetterie dernièrement

Quoi qu'il en soit, l'installation de nouveaux radiateurs est à envisager.

Le devis de JAUGELEC est retenu, après vérification de l'installation électrique par cette même entreprise.

Eclairage public : diverses propositions de passage en LED

Trois devis ont été reçus à ce jour pour le passage en LED de l'ensemble de l'éclairage public :

- remplacement simple des lampes en LED (Kraft Engineering) sans possibilité de subvention : 16 577 Euros HT
- remplacement global avec télégestion (SDEY) avec 60 % de subvention : 152 000 Euros HT, reste à charge 61 000 Euros
- remplacement global sans télégestion (SDEY) avec 40 % de subvention : 152 000 Euros HT, reste à charge 91 000 Euros

Il est proposé de se renseigner à la Mairie de Ligny-le Châtel qui a fait le même type de travaux et de demander un devis à DRTP.

Reprise de l'enrobé Rue de Vauchard

Un devis de GCTP pour un montant de 3 992 Euros HT a été reçu pour l'enrobé de la rue de Vauchard.

Il est proposé de faire établir d'autres devis et de revoir GCTP.

Une élue propose de convoquer la Commission voirie pour établir la priorité des autres rues à goudronner.

Affaires diverses

Deux élus proposent la rénovation de la tombe BAILLOT.

L'association contactée a établi un devis avec un reste à charge d'environ 400 Euros pour la Commune.

Cette proposition est adoptée et sera ajouté au budget primitif 2023.

Un devis sera demandé à cette même association pour le nettoyage du monument aux morts.

Quelques précisions sont apportées concernant la Boulangerie :

- le gérant est en attente de matériel, non arrivé à ce jour
- il utilise le four à bois
- de nouveaux horaires sont à l'étude, y compris avec une ouverture possible le mercredi
- le gérant souhaiterait organiser une inauguration

Il est envisagé d'envoyer un courrier à l'ancien boulanger lui demandant de ne plus utiliser le nom de « Carisey » sur les marchés.

L'ordre du jour étant vu,

Le Maire propose de lever la séance à 22H00

Ainsi fait et délibéré à Carisey, les jour, mois et an que dessus.

Procès-verbal approuvé à la majorité (Pascal LHOTE, Marie-Laure CAPITAIN et Maryse DEPUYDT ne l'approuvent pas)

Le Maire,

Pascal ETCHART



Le Secrétaire de séance,

Matthieu PAPPALÉPÔRE

